



Devis de rafraichissement par huissier durant la durée du bail d'h

Par annaR

Bonjour à tous,

Je suis locataire d'un appartement pour une durée de deux ans.

J'ai récemment été contactée par un huissier de justice qui souhaiterait faire différents devis de rafraichissement (sous ordre de la propriétaire) pour évaluer l'état général de l'appartement, une sorte d'état des lieux.

A-t'il le droit de dresser ce constat pendant que j'occupe encore l'appartement? Ne doit-il pas attendre que j'ai quitté les lieux ou du moins la résiliation du bail?

Merci par avance de vos réponses.

Anna

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement